

Projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port-La Nouvelle

Parc naturel marin du golfe du Lion

Introduction

Le Parc naturel marin du golfe du lion créé en octobre 2011, couvre 4019 km² d'espace marin pour environ 100 km de côtes. Il se situe au large des Pyrénées-Orientales et de l'Aude.

Le Parc naturel marin répond à trois objectifs :

- connaître le milieu marin
- le protéger,
- contribuer au développement durable des activités maritimes.

Le projet d'extension du port de Port-La Nouvelle n'est pas inclus dans le périmètre du Parc, mais sa proximité immédiate a amené le parc à s'y intéresser.

1. Le Parc marin : un outil de protection de l'environnement et de valorisation économique.

Un acteur nouveau en Région :

Un parc naturel marin est une aire marine protégée. Le concept de parc naturel marin a été créé par la loi du 14 avril 2006. C'est un outil de gestion innovant car adapté à de grandes étendues marines dans lesquelles coexistent un patrimoine naturel remarquable, de riches écosystèmes et des activités maritimes multiples. Un parc naturel marin est un outil de gestion intégrée, qui prend en compte le fonctionnement du milieu à toutes les échelles, de la plus globale à la plus locale. Il permet d'assurer une gestion cohérente et non morcelée de ces grands espaces, en intégrant l'ensemble des politiques publiques.

Après quatre années de concertation et une enquête publique en 2010, le Parc naturel marin du golfe du Lion a été créé par un décret du 11 octobre 2011.

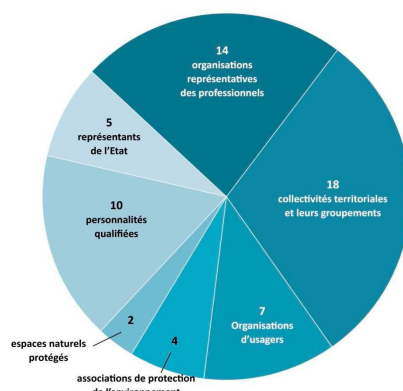
Le Parc naturel marin du golfe du Lion est le troisième parc naturel marin français (après celui d'Iroise et de Mayotte) et le premier de Méditerranée.

Il est gouverné par un conseil de gestion qui réunit des élus locaux, des représentants des socioprofessionnels et usagers de loisirs, des associations environnementales et culturelles, des personnalités qualifiées et des services de l'Etat.

Le Parc permet aux différents usagers locaux de la mer de participer à la gestion de l'espace marin, au sein du conseil de gestion.

Ce conseil de gestion du parc comporte 60 membres qui se sont réunis pour la première fois le vendredi 25 mai 2012. Ce conseil élabore le plan de gestion et se prononce sur les questions intéressant l'espace marin protégé.

Composition du conseil de gestion du parc



Le périmètre du parc :

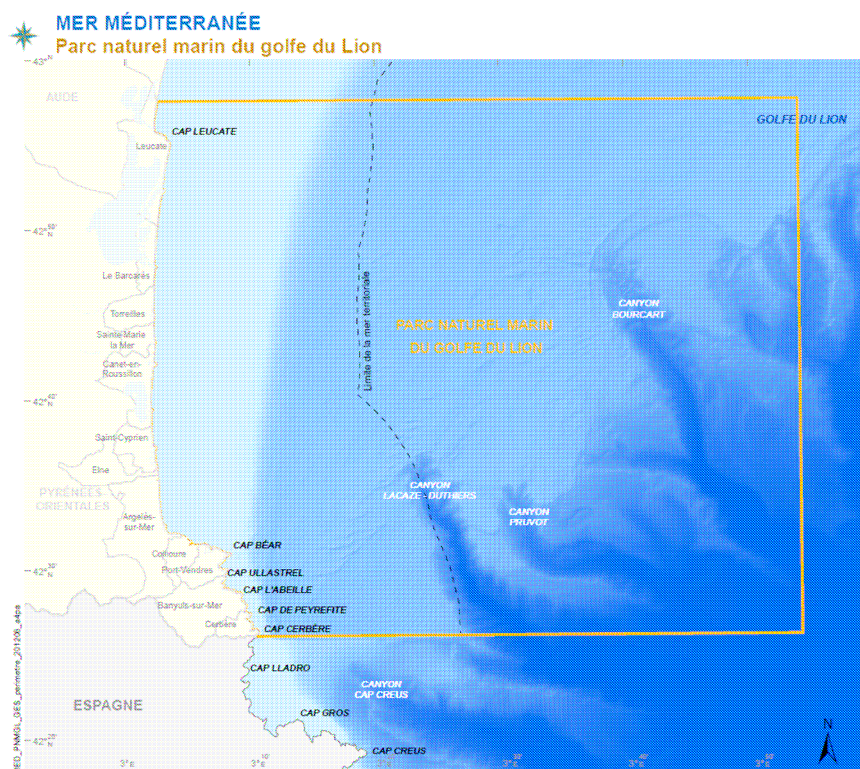
Le Parc marin du Golfe du Lion couvre 4 019 km² d'espace marin pour environ 100 km de côtes (35 km de côte rocheuse et 65 km de côte sableuse). Il concerne 12 communes du littoral dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude, de Cerbère à Leucate.

Il comprend, au large, les trois canyons sous marins Lacaze-Duthiers, Pruvot et Bourcart.

Le périmètre retenu à la création du parc a tenu compte des données scientifiques, des réalités socio-économiques, des contraintes de gestion et des avis fournis au terme de la concertation avec les acteurs locaux.

Ce périmètre permet de répondre à deux ambitions :

- la cohérence écologique : il intègre l'ensemble des écosystèmes interdépendants et propose une gestion appropriée de ces richesses naturelles ;
- l'identité socio-économique : il correspond à un bassin d'activités professionnelles (pêche, transport maritime,...) et de loisirs (plongée, plaisance, pêche, ...)



L'espace marin du Parc est exceptionnel à plusieurs titres :

- c'est l'une des seules zones qui concentre tous les habitats naturels de Méditerranée ;
- il abrite une biodiversité remarquable : plus de 1200 espèces animales et 500 espèces végétales ;
- il accueille 7 des 9 espèces marines protégées en France
- on y recense plus de 20 espèces de cétacés



Posidonie, Grande nacre et castagnoles / Plongeur sur coralligène © Mathieu Foulquie

Cet espace marin est aussi le théâtre d'une histoire et d'une culture maritimes particulièrement riches. Aujourd'hui, il accueille de nombreuses activités professionnelles et de loisirs qui sont en plein essor et en pleine transformation. Par ailleurs, le littoral connaît une très forte croissance démographique, conjuguée à un important développement du tourisme.

Précieux mais convoité, ce milieu marin mérite une attention particulière et une gestion adaptée.

Le Parc naturel marin du golfe du Lion offre la possibilité de gérer localement et de façon cohérente cet espace marin remarquable.

Protéger et développer durablement :

Le Parc naturel marin répond à trois objectifs :

- connaître le milieu marin ;
- le protéger ;
- contribuer au développement durable des activités maritimes.

Ces objectifs se complètent : les activités maritimes, dans la plupart des cas dépendent du bon état écologique du milieu marin. Les usagers, professionnels ou de loisirs, sont aussi des observateurs privilégiés de l'environnement marin et littoral. Le parc naturel marin a également un rôle de sensibilisation et d'éducation pour tous.

Les objectifs du Parc sont définis par huit orientations de gestion :

- faire du parc naturel marin une zone de référence pour la connaissance et le suivi du milieu marin
- protéger le patrimoine naturel marin du littoral aux canyons profonds
- préserver et améliorer la qualité des eaux
- soutenir et favoriser un développement durable des activités économiques maritimes
- favoriser une gestion de l'ensemble des ressources naturelles
- favoriser un développement des activités de tourisme nautique durables
- contribuer à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel maritime
- envisager une coopération avec l'Espagne

Ces orientations de gestion définissent la personnalité du parc et fixent ses grandes finalités. Elles seront déclinées dans le plan de gestion du Parc, elles guident l'activité du parc. Issues de la concertation lors de la construction du projet, elles répondent aux enjeux de protection et de connaissance du milieu marin du Parc naturel marin du golfe du Lion. Elles mettent également l'homme et la culture maritime au cœur du parc, en promouvant le développement durable des activités maritimes.

En effet, la mer est un facteur essentiel du développement économique local. Les activités maritimes sont en pleine évolution : aux économies traditionnelles (pêche, commerce, transport de passagers, etc.) se superposent des activités nouvelles, principalement associées au développement touristique. Les effets de ces activités sur le milieu naturel sont mal connus. Il est pourtant indispensable de concilier le développement économique de cette région, dont le taux de chômage est l'un des plus élevés de France, et la préservation de la biodiversité marine.

Le Parc doit introduire dans la gestion de son périmètre une cohérence qui favorise un développement des activités humaines compatible avec l'exigence de préservation du patrimoine naturel marin.

telle est l'ambition du Parc naturel marin : mobiliser les volontés pour que soit préservé l'avenir de ce morceau de Méditerranée qui abrite tant de richesses et fait vivre tant d'hommes.



Port de commerce maritime à Port-Vendres © Marie Forissier / Baignade à Collioure © Mickaël Marroleau

2. Le projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port-la Nouvelle : un projet économique durable proche du territoire du Parc marin du Golfe du Lion.

La commune de Port-la Nouvelle ne se situe pas à l'intérieur du périmètre du Parc naturel marin du Golfe du Lion. Toutefois Port-la Nouvelle est à proximité immédiate des limites nord du parc qui de ce fait s'intéresse aux effets potentiels du projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port-La Nouvelle sur les milieux marins.

En effet, les statuts du parc prévoient que de sa propre initiative, ou sollicité par les services de l'État compétents, le conseil de gestion donne un avis sur tout ce qui concerne le Parc. Ce pouvoir est une incitation à proposer au sein du Parc des projets exemplaires, compatibles avec la protection du milieu marin.

De plus, le projet de Port-la Nouvelle se développe en synergie avec l'activité maritime existante sur le territoire du parc. En effet, le port de Port-Vendres, qui lui est inclus dans le périmètre du parc, forme avec Port-La Nouvelle et Sète l'offre maritime « ports sud de France ».

La stratégie menée par la Région sur ces trois ports intéresse donc fortement le Parc. Cette stratégie qui vise au renforcement d'une entrée maritime au sud de l'Europe va dans le sens d'une rationalisation des déplacements des marchandises. Les projets sur les ports régionaux, intégrant des améliorations des connexions entre les ports et les voies ferrées, vont favoriser le report modal de la route vers le rail. Tout cela contribue à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ce que ne peut que soutenir le parc marin.

De plus à la lecture du dossier du maître d'ouvrage, les enjeux du projet envers les milieux marins apparaissent comme ayant été identifiés par le Maître d'Ouvrage. Il est prévu dans le cadre des études postérieures de bien intégrer tous ces enjeux afin de mesurer, limiter ou compenser (en dernier lieu) les impacts du projet. Ces préoccupations du maître d'ouvrage vont dans le sens d'un projet durable.

3. Association du Parc naturel marin du Golfe du Lion au projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port-La Nouvelle

Le dossier du maître d'ouvrage met en avant les enjeux environnementaux du projet sur les milieux marins.

Un des enjeux principaux sera vraisemblablement l'influence des nouveaux ouvrages maritimes sur les transports de sédiments le long de la côte et donc sur l'évolution du trait de côte. Le Parc Naturel marin se réjouit que les effets du projet sur ces aspects soient étudiés sur un périmètre large s'étendant jusqu'au droit de Leucate et donc jusqu'en limite du périmètre du parc. Les études que compte mener la Région permettront ainsi de

déterminer jusqu'où les impacts du projet pourraient se faire ressentir. Le secteur d'études étant en petite partie inclus dans le périmètre du parc, ce dernier souhaite être associé à ces études lui permettant de contrôler et de minimiser les éventuels impacts du projet sur l'environnement du Parc.

Conclusion :

Le projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port-La Nouvelle prend en compte les préoccupations du Parc naturel marin du Golfe du Lion. Il répond donc à un des objectifs qui est de soutenir et favoriser un développement durable des activités économiques maritimes. Pour ces raisons, le parc est favorable au projet. Il restera toutefois vigilant sur ses impacts potentiels et pour cela souhaite être associé dans le cadre des études postérieures au débat public. Le Parc souhaite aussi que soient mis en place les actions de réparation écologiques tenant compte des connaissances et savoir faire en la matière les plus récents.